



ADVOCNAR *infos*

Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes

N° 22

ADVOCNAR BP 90054 - 95211 St-Gratien Cedex - Tél. : 01 39 89 91 99 - e-mail : advocnar@free.fr - site : http://www.advocnar.fr

Le Développement Durable, cette imposture !

Après deux années de stagnation, le secteur aérien a connu en 2004 une forte reprise avec une augmentation de 15.3% du trafic international.

L'aéroport de Roissy a même battu tous les records de fréquentation, et a enregistré cet été le trafic le plus élevé de son histoire !

Cette évolution confirme bien que le ralentissement de 2002 et 2003 était conjoncturel, et que l'hypothèse de croissance annuelle de 5% sur Roissy est tout à fait réaliste. 5% de croissance par an, c'est passer de 530 000 atterrissages et décollages en 2004 à plus de 900 000 en 2015, c'est passer de 1 avion par minute en heure de pointe à 1 avion toutes les 30 secondes, c'est pratiquement doubler les émissions sonores et les rejets chimiques.

Face à cette catastrophe programmée on tente de nous anesthésier à coup de Développement Durable, d'Approche Équilibrée, de Commerce Équitable...

Autant de nobles concepts utilisés par les acteurs du transport aérien qui tentent de se donner un vernis éthique, et d'améliorer ainsi leur image.

Mais les populations survolées ne sont pas dupes, elles sont plus mobilisées que jamais. Face au mépris des pouvoirs publics, elles sont déterminées à mener cette année le combat devant les tribunaux.



SIMONE NÉROME

Présidente de l'ADVOCNAR,
Médecin hospitalier

Événement

NUIT BLANCHE CONTRE LES VOLS DE NUIT



A l'appel de l'ADVOCNAR, les riverains s'étaient donné rendez-vous à l'aérogare 2D de Roissy-CDG le vendredi 3 décembre 2004 au soir pour dénoncer le scandale des vols de nuit et réclamer le droit au sommeil.

Le rassemblement se voulait symbolique : allongés dans leurs sacs de couchage et équipés de bonnets de nuit, les manifestants ont transformé l'aérogare en un gigantesque dortoir. Des tracts traduits en anglais étaient distribués aux voyageurs plutôt interloqués face à ce campement improvisé.

Des habitants du Val d'Oise, des Yvelines et de Seine-et-Marne, des représentants d'associations locales et régionales et de nombreux élus avaient fait le déplacement pour dénoncer le scandale des vols de nuit sur cet aéroport dont les axes d'approche survo-

lent une des zones les plus peuplées de France. D'une seule voix ils ont demandé une réorganisation du trafic nocturne permettant d'instaurer une plage de silence totale de plusieurs heures consécutives.

Avec cette soirée à Roissy, L'ADVOCNAR a inauguré un nouveau mode de manifestation. Plus faciles à organiser, ces actions «coup de poing» sont appelées à s'intensifier.

Merci à tous ceux qui ont répondu présents, et réservez dès aujourd'hui votre soirée du 15 avril pour une nouvelle action anti-vols de nuit !

Témoignages

Sophie qui réside à Groslay s'insurge : «*Les vols de nuit sont une véritable torture. On nous inflige un traitement dégradant, contraire à la dignité humaine. Serions-nous des citoyens de seconde zone ?*»

Pour Marc Ambroise-Rendu, Président d'Ile de France Environnement : «*Le sommeil des gens, c'est essentiel. Pourquoi à Roissy y a-t-il plus de 160 vols chaque nuit alors qu'à Londres-Heathrow il n'y en a que 16 et aucun à Orly ? C'est scandaleux !*»

SOMMAIRE

Événement

P. 1

NUIT BLANCHE CONTRE LES VOLS DE NUIT

Manifestation du vendredi 3 décembre 2004 à l'aérogare 2D de Roissy-CDG
Témoignages

Dossier

P. 2

LE SCANDALE DES VOLS DE NUIT

Evolution du trafic de nuit à Roissy
Les solutions prônées par l'ADVOCNAR
Troubles du sommeil et santé

Actualités

P. 3

LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

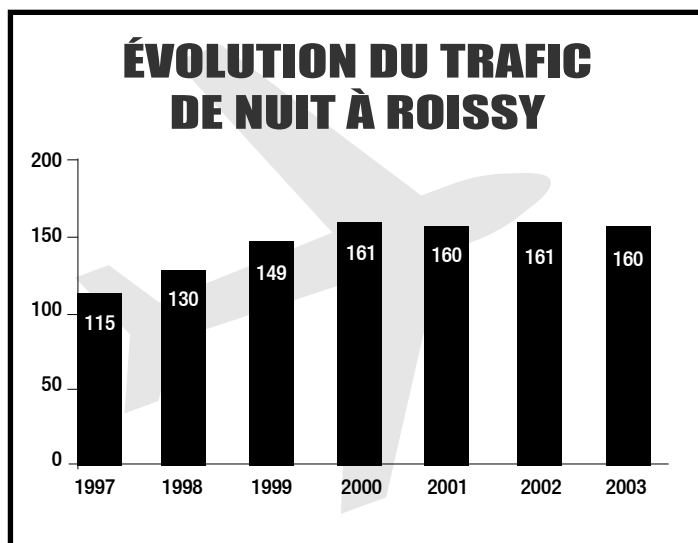
La phase de consultation publique a démarré en Ile de France
Évolution des émissions d'oxydes d'azote



LE SCANDALE des vols de nuit

Chaque nuit, 160 avions décollent ou atterrissent à Roissy en survolant à basse altitude plus de 400 000 personnes. La situation qui était déjà difficile à supporter dans les années 90 est devenue aujourd'hui intenable. L'activité nocturne a augmenté de 39% entre 1997 et 2003 pour atteindre des sommets qu'aucune autre plate-forme ne connaît en Europe.

Les mesures proposées en juillet 2002 par notre Ministre des Transport pour améliorer la situation se sont révélées être un simple «rideau de fumée». Certes le trafic a légèrement diminué entre 0h et 5h puisque 3 vols ont été supprimés chaque nuit, mais cela est à peine perceptible pour les populations. Surtout que dans le même temps, les tranches horaires 22h-24h et 5h-6h ont connu une augmentation d'activité.



ROISSY POUBELLE DE L'EUROPE ?	
Aéroport	Nombre de vols par nuit
Roissy	162
Francfort	127
Liège	70
Schipol	43
Londres-Heathrow	16

Les solutions prônées par l'ADVOCNAR

Le trafic nocturne concerne essentiellement le fret marchandises et courrier. L'aéroport de Vatry installé en pleine zone agricole à 120 kilomètres de Paris a toutes les infrastructures nécessaires à cette activité. Les couloirs aériens de cette plate-forme survolent des territoires à très faible densité de population. Ainsi, la zone C du Plan de Gêne Sonore de Vatry compte 341 habitants, c'est peu comparé aux 180 000 personnes concernées par le PGS de Roissy.

Il faut transférer le transport de marchandises dans la Marne et instaurer un véritable couvre-feu. Seule une plage de plusieurs heures consécutives de silence total permettra aux populations de récupérer physiquement et psychologiquement.

TROUBLES du sommeil et santé

La nuit, l'exposition chronique au bruit perturbe considérablement le sommeil, elle provoque des difficultés d'endormissement, des réveils répétés, et des manifestations neurovégétatives.

Cette altération de la structure du sommeil a pour conséquences :

- des performances réduites
- une fatigue accrue
- une augmentation des accidents domestiques
- des répercussions psychiatriques.

L'étude épidémiologique menée en Ile de France en 2004 a ainsi confirmé l'incidence plus élevée des troubles du sommeil et des manifestations d'anxiété chez les personnes vivant sous les couloirs aériens et soumises aux vols de nuit.

Face à ce problème de santé publique, l'Organisation Mondiale de la Santé a déterminé en 2000 des valeurs guides relatives aux effets du bruit sur la santé, et le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France a émis en mai 2004 un avis relatif à la protection de la santé des personnes exposées au bruit des avions.

Ces recommandations ne sont pas respectées dans notre pays !



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE : la phase de consultation publique a démarré en Ile de France

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a été introduit par la loi sur l'Air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996 qui reconnaît à chacun «le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé». Dans notre région, l'élaboration du PPA a commencé en janvier 2002, elle a été confiée à la DRIRE, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement. Le PPA est aujourd'hui en phase de consultation publique au sein des collectivités locales (communes et départements). Il sera ensuite soumis à enquête publique.

L'objectif de qualité fixé au niveau européen est de **40µg/m³** d'air pour le dioxyde d'azote (NO₂). Pour l'atteindre, il **faudra réduire de 40% les émissions d'ici à 2010.**

Le PPA prévoit que les rejets de NO₂ liés au trafic routier seront divisées par 2 en 2010 en raison du renouvellement rapide du parc automobile (la durée de vie moyenne d'un véhicule est de 6 ans) et de la généralisation des pots catalytiques.

Pour le trafic aérien, c'est une stabilité des émissions qui est envisagée. Cette hypothèse nous paraît bien optimiste quand on sait que le trafic va augmenter de 5% par an, et que la durée de vie moyenne d'un avion est de 20 ans. De plus si les performances des nouveaux moteurs sont améliorées pour les rejets de CO₂, ce n'est pas le cas pour les NO₂. Enfin, le mode de calcul utilisé comptabilise les émissions des avions jusqu'à 900 mètres d'altitude. Il serait plus réaliste à l'échelle de la région, de retenir les émissions jusqu'à 2500-3000 mètres d'altitude !

Encore une fois, la maîtrise des nuisances n'est pas inscrite au programme du secteur aéronautique. Le PPA lui accorde officiellement la liberté de polluer.

À SAVOIR

L'Ile de France qui compte 11 millions d'habitants, soit 19% de la population française, connaît un non-respect chronique des objectifs de qualité de l'air portant en particulier sur le dioxyde d'azote et l'ozone. (source AIRPARIF)

Pour que le droit à respirer un air qui ne nuise pas à la santé soit accordé aux Franciliens, nous vous invitons à vous déplacer massivement lors de l'enquête publique sur le PPA qui va débiter prochainement.

Que ce soit au niveau local ou planétaire, le même droit de polluer est accordé à l'aérien !

Au niveau planétaire, le transport aérien échappe à toute contrainte. Ainsi, seul le trafic intérieur des pays est concerné par le protocole de Kyoto, le trafic international y échappe complètement. Par ailleurs, les Etats-Unis n'ont pas ratifié ce protocole. Selon la Commission Intergouvernementale sur le Changement Climatique, rattachée à l'ONU, la pollution causée par les avions, tous gaz confondus, contribue pour 8% à l'effet de serre. Elle triplerait d'ici à 2015 si rien n'est fait pour maîtriser le transport aérien.

PPA : Évolution des émissions d'oxydes d'azote

	2000 tonnes de NO ₂	2010 tonnes de NO ₂
Trafic aérien	6 900	6 900
Trafic routier	83 500	40 500

Pollution atmosphérique et aviation

La pollution globale ou planétaire les émissions de CO₂ et les traînées de condensation entraînent une dégradation de la couche d'ozone et un effet de serre à l'origine du réchauffement climatique.

La pollution locale les émissions de NO et NO₂, de COV, de SO₂, de suies sont liées aux mouvements d'avions au sol et à basse altitude, mais également au trafic routier induit. Ces rejets chimiques ont un effet néfaste sur la santé (pathologies broncho-pulmonaires et allergiques).



Vous êtes de plus en plus nombreux à faire appel à nous



« nous vous écoutons »

En 2004, le nombre d'appels a beaucoup augmenté, entraînant des délais de réponse parfois un peu longs. Nous allons prochainement réorganiser notre standard téléphonique de façon à vous donner très vite l'information que vous recherchez.

Vous pouvez laisser un message sur notre répondeur au **01.39.89.91.99**.

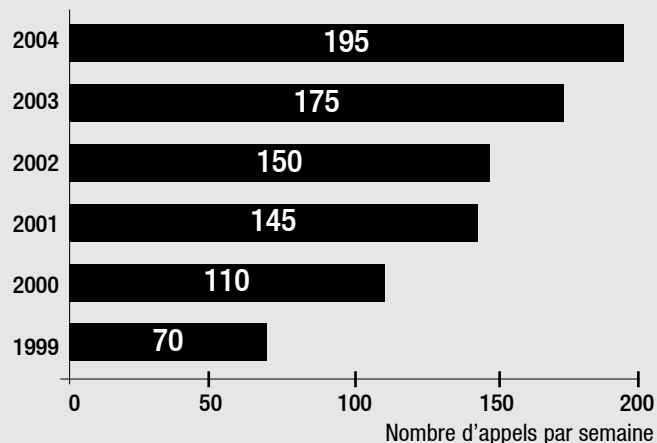
Ou nous adresser un courrier électronique à : **advocnar@free.fr**

Valdosiens ou habitants des départements limitrophes, vous avez de plus en plus souvent recours à l'ADVOCNAR pour trouver réponse à vos questions. Vous nous contactez surtout le soir et en fin de semaine.

Les principaux sujets qui vous préoccupent concernent :

- Le nombre de survols
- Les niveaux de bruit dans votre commune
- Les altitudes des avions
- Les effets du bruit et de la pollution de l'air sur la santé
- La procédure d'aide à l'insonorisation des logements.

Vos appels à l'ADVOCNAR



Bulletin d'adhésion 2005 à retourner à :

Je soutiens l'action :

- Nouvelle adhésion
 Renouvellement d'adhésion
- 20€ 30€
 40€ €

A l'ordre de l'Advocnar
(Fiscalement déductible à 50%)**

Date et Signature

ADVOCNAR - BP 90054 - 95211 Saint-Gratien Cedex

Mme Mlle M. Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Portable :

E-Mail :

Vous pouvez aider l'ADVOCNAR dans son fonctionnement. Compétences recherchées :

- Aéronautique Juridique Comptable Pub / Presse Secrétariat
- Participer à : des marchés et forums des distributions de tracts des manifestations
- Autre :**

** dans la limite de 6% de votre revenu imposable. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des infos vous concernant (loi du 6 janvier 1978). Ne pas jeter sur la voie publique. Réf : BUL02/05. Imprimerie BARDOT.